

TARIFS MEDECINE ET SSR

- Suite à l'arrêté N°2012-18-024 de l'ARS les tarifs journaliers d'hospitalisation sont fixés depuis le 1er janvier 2022 à :

| | |
|------------|----------|
| Médecine : | 499,60 € |
| HDJ | 473,44 € |
| SSR : | 247,60 € |

- Depuis le 1er janvier 2018, le tarif du forfait journalier est fixé à : 20€
- Le tarif de la chambre particulière est fixé à : 30€ par jour
- Le mise à disposition de la télévision est fixé à : 3€ par jour

TARIFS HEBERGEMENT EHPAD

- Suite à l'arrêté portant fixation, au titre de l'année 2022, des tarifs afférents à l'hébergement de la résidence pour personnes âgées de 60 ans et plus du service EHPAD du CH Fernand Lafont, les tarifs sont fixés à compter du 1er février 2022 aux tarifs suivants :

1°) Tarif journalier afférent à l'hébergement 47,11 €

- Suite à l'arrêté portant fixation, au titre de l'année 2022, des tarifs afférents à la dépendance de la résidence pour personnes âgées de 60 ans et plus du service EHPAD du CH Fernand Lafont, les tarifs sont fixés à compter du 1er janvier 2022 aux tarifs suivants :

2°) Tarifs journaliers afférents à la dépendance

| | | |
|------------|-------|---------|
| GIR 1 et 2 | | 24,76 € |
| GIR 3 et 4 | | 15,71 € |
| GIR 5 et 6 | | 6,67 € |

3°) Solde journalier (tarif hébergement + ticket modérateur "dépendance")

53,78 €

- Le tarif journalier unique, afférent à l'hébergement des personnes âgées de moins de 60 ans, est fixé, à compter du 1er février 2022, à

65,75 €

TARIFS COMMUNS HEBERGEMENT / MED/SSR

- Depuis le 1er mars 2021, le tarif du repas accompagnant est fixé à : 8,50€
- L'ouverture d'une ligne téléphonique est fixé à : 4,60€

La directrice déléguée

Pour le Directeur
Z. KEBABIAN Agitation

CH FERNAND LAFONT
1700 LE CHEYLARD